

tions il y en a qui sont parfaitement honnêtes, et les représentants du gouvernement, ne peuvent que leur dire sans crainte: "non".

Avec votre permission je vous dirai un mot de mon expérience personnelle; lors de mon retour d'Angleterre après le licenciement des troupes en 1919, il me semblait qu'à la suite de tous les refus que j'avais dû opposer aux demandes et aux désirs d'un grand nombre de gens, il ne me resterait plus un ami dans ce pays. J'appris ce que c'était que d'avoir à dire "non", de le répéter souvent et de tenir à ma parole, mais j'appris aussi que cela ne me faisait pas grand tort. Ce qu'il faut à ce gouvernement, c'est de savoir dire "non" et de rester ferme; autrement, le crédit de ce pays en sera vite rendu à un point tel que nous aurions lieu d'en avoir des regrets.

Ce sont là mes vues au sujet du chiffre énorme de notre budget; je ne crois pas que nous ayons les moyens de nous livrer à de telles dépenses; je crois que nous nous sommes montrés extravagants et que nous courons à un désastre. Je crois que l'expression d'"auge aux pourceaux" appliquée à la distribution de l'argent du public est de nature offensante à certains égards; elle vient des Etats-Unis et n'a guère été employée en Canada; cependant cette expression, dans le sens qu'elle a aux Etats-Unis, ne pourrait-elle pas s'appliquer à certaines choses que nous voyons en Canada présentement? L'idée est d'accorder un peu d'argent ici, un peu d'argent là, et encore ailleurs de manière que tout se compense, que tout le monde soit servi, et qu'ainsi personne n'ait raison de se plaindre. Nous ne pouvons pas adopter cette méthode; nous ne pouvons pas, selon moi, dépenser ainsi notre argent plus longtemps, comme si nous n'avions ni problèmes de chemins de fer, ni dette de guerre, et comme si des milliers d'immigrants venaient s'établir dans le pays.

Il nous faut étudier ces conditions que je viens d'énumérer, et en tenir compte. Nos gouvernants sont les mandataires de notre peuple, et ils devraient comprendre leur position; qu'un homme dans les affaires se rende incapable de payer ses dettes, par sa mauvaise administration, et qu'il se montre hasardeux et négligent, il sera vite en banqueroute et blâmé par le public; d'autre part, on considérera comme honorable l'homme qui s'efforcera sérieusement de faire face à ses obligations et de payer ses dettes. J'admets qu'il serait difficile de conduire ce pays à la banqueroute, mais nous voulons que le peuple de ce pays vive heureux et satisfait, et que le coût de la vie baisse en Canada. Hormis d'opérer des réductions dans les impôts, dans

le coût de la vie et dans les taux de transport, 100 pour cent plus élevés maintenant qu'avant la guerre, il est impossible de développer le commerce interprovincial; les provinces maritimes et l'Ouest font entendre leurs récriminations à ce sujet. Je crois que le temps est arrivé pour le gouvernement de tenir compte de la situation comme je l'ai dépeinte, et je veux simplement faire entendre mes protestations contre ces dépenses énormes.

L'honorable J. S. McLEAN: Je veux vous faire part de mon acquiescement aux idées émises par l'honorable monsieur qui vient de reprendre son siège. Je rappellerai à l'assemblée qu'il y a trois ou quatre ans nous avons nommé un comité pour améliorer notre rouage administratif. Ce comité suggéra au gouvernement du Canada un moyen d'éviter, ce qui est toujours embarrassant, d'avoir à opposer des refus aux demandes de leurs amis; l'idée était de constituer une Commission des Travaux publics qui se serait occupé de toutes les propositions impliquant une dépense de l'argent du public dans tous les diverses circonscriptions. Cette Commission serait indépendante et son rôle se réduirait à s'enquérir de faits et à les exposer au Gouvernement, et par là au Parlement et au pays, de manière à rendre d'exécution plus facile les projets raisonnables; et de mettre des entraves aux projets qui n'auraient d'autre raison d'être que de favoriser un certain endroit, comme par exemple la construction d'un bureau de poste de \$25,000 là où le revenu ne dépasserait pas \$250. Avec une commission composée de personnes compétentes et dignes de confiance, le gouvernement trouverait sa tâche grandement facilitée en soumettant à cette commission pour approbation, une dépense comme celle qui nous occupa longuement hier soir, et qui subit le sort qu'elle méritait. Ce serait un grand pas de fait dans la bonne direction, si ce gouvernement songeait sérieusement à constituer une telle commission.

L'honorable J. G. TURRIFF: Je veux, en ce dernier jour de la session, puisque nous ne pouvons aucunement amender ce bill et qu'il nous faut l'adopter ou le rejeter en bloc, je veux saisir l'opportunité de faire entendre mes protestations, au nom du parti progressiste du Canada, contre les énormes dépenses auxquelles se livre le gouvernement du jour.

L'honorable M. LYNCH-STANTON: Pourquoi le parti progressiste ne fait-il jamais entendre des protestations à la Chambre des Communes, où elles pourraient être suivies de résultats?